

État présent des Conventions de La Haye relatives aux enfants

L'état de chacune des Conventions de La Haye est consultable sur le site Internet de la Conférence de La Haye < www.hcch.net >, sous « Conventions », puis, sous la Convention souhaitée, cliquez sur « État présent ».

Convention de La Haye de 1980 sur l'enlèvement d'enfants

La Conférence de La Haye se félicite de la récente entrée en vigueur de la Convention de La Haye de 1980 sur l'enlèvement d'enfants au **Lesotho**. Par ailleurs, la Conférence de La Haye a le plaisir d'annoncer l'adhésion de la **République de Corée** à la Convention, ce qui fait de ce pays le 89ème État contractant. La Convention entrera en vigueur pour la Corée le 1er mars 2013.

La Convention est aujourd'hui forte de 89 États contractants. Pour vérifier si la Convention est entrée en vigueur entre certains États contractants, nous vous invitons à consulter l'« Espace Enlèvement d'enfants » du site Internet de La Conférence de La Haye < www.hcch.net > sous la rubrique « États contractants ».

Convention de La Haye de 1996 sur la protection des enfants

Le nombre d'États contractants à la Convention de La Haye de 1996 sur la protection des enfants poursuit son ascension rapide. La Conférence de La Haye se réjouit d'annoncer que la **Fédération de Russie** et le **Lesotho** sont les derniers pays en date à avoir adhéré à la Convention de La Haye de 1996 sur la protection des enfants. La Convention entrera en vigueur pour ces deux États le 1er juin 2013.

De plus, la Conférence de La Haye salue la récente entrée en vigueur de la Convention au **Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord** (1er novembre 2012). La Conférence de La Haye a également le plaisir d'annoncer que la Convention entrera en vigueur pour la **Suède** le 1er janvier 2013.

La Convention compte à ce jour 39 États contractants. Pour vérifier si la Convention est entrée en vigueur entre certains États contractants, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Conférence de La Haye < www.hcch.net >.

Convention de La Haye de 1993 sur l'adoption internationale

La Conférence de La Haye a accueilli favorablement l'adhésion de **Fidji**, le 29 avril 2012, à la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. En outre, La Conférence de La Haye salue l'adhésion du **Lesotho** (24 août 2012) La Convention est entrée en vigueur pour Fidji le 1er août 2012 et pour le Lesotho le 1er décembre 2012.

89 États sont actuellement Parties à la Convention. Pour vérifier si la Convention est entrée en vigueur entre certains États contractants, nous vous invitons à consulter l'« Espace Adoption internationale » du site Internet de La Conférence de La Haye < www.hcch.net >, sous la rubrique « États contractants ».

Convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement des Aliments

La Conférence de La Haye a le plaisir d'annoncer que la Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille franchira une étape très importante cette année. En effet, suite à la ratification de la Convention par deux États, celle-ci entrera en vigueur le 1er janvier 2013. Suivant la ratification de la Convention par la Norvège en 2011, l'Albanie est devenue en septembre dernier le deuxième État à l'avoir ratifiée. La Convention entrera en vigueur pour la **Norvège** et l'**Albanie** le 1er janvier 2013. La **Bosnie Herzégovine** a également ratifié la Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments et deviendra par ce fait le troisième État partie à la Convention dès le 1er février 2013. L'Union européenne (6 avril 2011), les États-Unis d'Amérique (23 novembre 2007), l'Ukraine (7 juillet 2010) et le Burkina Faso (7 janvier 2009) ont également signé la Convention.